

ville de pully

Municipalité

## Préavis N° 26 - 2015 au Conseil communal

**Budget de l'année 2016**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 28 octobre 2015

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Analyses</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Analyse des charges</b>	<b>5</b>
2.1.1. Charges maîtrisables	5
2.1.1.1. Autorités et personnel	6
2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises	8
2.1.1.3. Aides et subventions	14
2.1.2. Charges non maîtrisables	14
2.1.2.1. Intérêts passifs	16
2.1.2.2. Amortissements	17
2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	18
2.1.2.3.1. Financement de la facture sociale	18
2.1.2.3.2. Financement de la péréquation directe horizontale	22
2.1.2.3.3. Charges péréquatives - Récapitulatif	24
2.1.2.3.4. Transports publics	25
2.1.2.3.5. Reports de charges cantonales - Conclusions	26
2.1.3. Charges internes	27
2.1.3.1. Imputations internes (charges)	27
2.1.3.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux	27
<b>2.2. Analyse des charges - Récapitulation</b>	<b>29</b>
<b>2.3. Analyse des revenus</b>	<b>30</b>
2.3.1. Revenus fiscaux	30
2.3.1.1. Impôt sur le revenu	32
2.3.1.2. Impôt sur la fortune	33
2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	34
2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés	34
2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	35
2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation	35
2.3.1.7. Impôt sur les successions et sur les donations	35
2.3.1.8. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers	35
2.3.1.9. Recettes fiscales - Conclusion	35
2.3.2. Revenus non fiscaux	36
2.3.3. Revenus internes	38
2.3.4. Analyse des revenus	41
<b>3. Communication</b>	<b>43</b>
<b>4. Programme de législature</b>	<b>43</b>
<b>5. Conclusions</b>	<b>43</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

---

La Municipalité a souhaité par le présent préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son projet de budget 2016, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développée au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2014 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation des charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes recettes fiscales.

Malgré la situation économique incertaine, le bouclage des comptes de l'année 2015 s'annonce une nouvelle fois positive. En effet, le niveau attendu des recettes fiscales, qui devrait être conforme à la prévision budgétaire, et une bonne maîtrise de nos charges de fonctionnement, sont les principaux éléments qui contribueront, selon toute vraisemblance, à ce résultat.

Néanmoins, l'année 2015 a été marquée par le décompte final de la péréquation 2014 qui nous a été largement défavorable. En effet, depuis l'instauration du nouveau système péréquatif en 2011, c'est la seconde fois que ce décompte final nous impose de verser un montant complémentaire qui viendra augmenter lourdement nos charges 2015. Sans être déficitaire, le résultat de l'année 2015 devrait néanmoins être nettement moins favorable que ceux réalisés en 2013 et 2014, que l'on peut qualifier d'années exceptionnelles.

Pour son budget 2016, la Municipalité a fourni un effort tout particulier à l'entretien du patrimoine. En effet, ce budget comprend l'octroi de montants importants pour le maintien de la valeur du patrimoine, tout en maintenant un résultat relativement proche de l'équilibre.

Par ailleurs, le budget 2016 intègre également une légère progression de l'effectif du personnel communal qui est surtout due à la régularisation de postes d'auxiliaires en contrats de durée indéterminée.

Néanmoins, la Municipalité déplore une forte progression des charges liées à la péréquation intercommunale et plus précisément, à notre participation au financement de la facture sociale qui est en très nette augmentation pour l'année 2016.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal diminué de deux points d'impôt, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Malgré tous les éléments mentionnés ci-dessus, la Municipalité est en mesure de soumettre au Conseil communal, un budget 2016 légèrement déficitaire, soit proche de l'équilibre. Elle est convaincue que ce budget est réaliste et qu'elle parviendra, par une attention particulière aux dépenses engagées en cours d'année, à boucler les comptes de l'année 2016 de manière positive.

A l'instar des budgets des années 2011 à 2015, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 81'000.00 pour l'année 2016 (compte 460.3526).

## 2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2015 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

**Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2016, le budget 2015 voté par le Conseil communal, les comptes 2014 et les comptes 2013 (en CHF) :**

	<b>Budget 2016</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Comptes 2014</b>	<b>Comptes 2013</b>
Total des charges	157'756'964.00	150'305'890.00	155'558'524.61	132'185'080.55
Total des revenus	157'013'210.00	150'436'550.00	156'061'429.66	149'599'910.37
<b>Résultats (- = Bénéfice)</b>	<b>743'754.00</b>	<b>-130'660.00</b>	<b>-502'905.05</b>	<b>-17'414'829.82</b>

## 2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

### 2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables. Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions octroyées.

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'506'415.00	28'422'900.00	1'083'515.00	3.8%
Biens, services et marchandises	24'761'245.00	23'486'680.00	1'274'565.00	5.4%
Aides et subventions	7'036'690.00	6'448'200.00	588'490.00	9.1%
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>61'304'350.00</b>	<b>58'357'780.00</b>	<b>2'946'570.00</b>	<b>5.0%</b>

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2016 et les comptes de l'année 2014 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'506'415.00	27'588'122.80	1'918'292.20	7.0%
Biens, services et marchandises	24'761'245.00	21'698'320.42	3'062'924.58	14.1%
Aides et subventions	7'036'690.00	5'450'621.10	1'586'068.90	29.1%
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>61'304'350.00</b>	<b>54'737'064.32</b>	<b>6'567'285.68</b>	<b>12.0%</b>

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 3.8% par rapport au budget 2015 et de 7.0% par rapport aux comptes 2014.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'elles sont en augmentation de respectivement 5.4% par rapport au budget 2015 et de 14.1% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions, augmentent nettement de 9.1% par rapport au budget 2015 et de 29.1% par rapport aux comptes 2014.

#### **2.1.1.1. Autorités et personnel**

La progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :

- Augmentation de l'effectif du personnel fixe communal lors de l'exercice 2015 (+0.05 ETP) ;
- Conséquences financières provisoires de la modification de l'échelle des salaires du personnel communal ;
- Augmentation du nombre des accueillantes en milieu familial (mamans de jour) ;
- Augmentation de la masse salariale relative au personnel occasionnel ;
- Augmentation de l'effectif du personnel fixe communal dans le cadre du budget 2016 (+4.70 ETP) ;
- Indexation des salaires et augmentations statutaires.

**Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2015**

Le budget 2015 prévoyait une très légère augmentation de l'effectif du personnel communal de 0.05 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2015 est de 168.10 ETP.

Cette petite progression concernait essentiellement des ajustements positifs ou négatifs au sein de l'administration communale.

**Modification de l'échelle des salaires du personnel communal**

La nouvelle échelle des salaires a été acceptée par le Conseil communal dans le cadre du préavis n° 17-2014, soit le 24 septembre 2014.

Cette modification se justifiait par le fait que la précédente échelle datait de plus de douze ans et qu'elle ne correspondait plus à l'évolution des postes à repourvoir au sein de l'administration communale.

L'introduction de cette nouvelle échelle a pour conséquence, au départ, de tirer vers le haut l'ensemble des salaires du personnel communal. Par contre, pour les années à venir, les progressions seront moins importantes qu'auparavant car plus étalées dans le temps, conduisant à une atténuation progressive de l'effet dû à l'introduction de la nouvelle grille salariale.

**Augmentation du nombre des accueillantes en milieu familial (mamans de jour)**

Le recours par les parents à des accueillantes en milieu familial est de plus en plus fréquent. Ainsi, actuellement, il existe une forte demande de ce type de garde des enfants. Afin d'être en mesure de faire face à cette demande toujours plus importante, il a été décidé d'augmenter le nombre d'heures dédié à cette activité et par conséquent, au coût qui lui est consacré.

**Augmentation de la masse salariale concernant le personnel occasionnel**

La progression de ce type de charges représente la volonté de notre Commune de passer par des contrats de durées déterminées pour des postes dont la pérennité n'est pas pleinement démontrée. Cela permet de tester de nouvelles formes d'organisation et de ne retenir que celles qui sont jugées performantes.

**Augmentation de l'effectif du personnel communal**

Le budget 2016 prévoit une augmentation de l'effectif du personnel communal de 4.70 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2016 est de 172.80 ETP.

Cette progression concerne principalement des pérennisations de postes occasionnels en postes fixes, la création d'un nouveau poste de « responsable facility management » au niveau des conciergeries des collèges, ainsi que des ajustements positifs ou négatifs au sein de l'administration communale. Le tableau récapitulatif ci-après indique les variations d'effectifs dans les différents secteurs de l'administration communale, par rapport au budget de l'année 2015 :

Chapitres	Description	Nombre d'ETP
110	Secrétariat municipal	+0.35
153	Musée - Adaptation taux d'activité de la directrice	+0.10
153	Musée - Pérennisation de postes d'occasionnels	+2.20
190	Service informatique	-0.20
350-351	Bâtiments administratifs et locatifs	-0.65
410	Service technique	-0.25
420	Service de l'urbanisme et de l'environnement	+0.20
460	Canalisations et épuration	+0.40
512	Bâtiments scol. - Responsable « Facility management »	+1.00
512	Bâtiments scolaires	+1.00
801	Services industriels - Comptage et sécurité	+0.25
823	Services industriels - Electricité	+0.30
	<b>Augmentation de l'effectif</b>	<b>+4.70</b>

### **Indexation des salaires et augmentations statutaires**

Pour l'année 2016, nous avons tenu compte d'une indexation de 0.2% qui ne sera octroyée que si un accroissement effectif de l'index des prix à la consommation est constaté. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont dédiées au terme de la procédure d'évaluation de fin d'année ; le montant effectif attribué est généralement inférieur à la prévision budgétaire.

#### **2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises**

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en progression de 5.4% par rapport au budget 2015 et en nette hausse de 14.1% par rapport aux comptes de l'année 2014.

L'augmentation d'un peu moins de CHF 3.1 mios par rapport aux comptes de l'année 2014 provient pour l'essentiel des postes suivants :

		<u>Montants (en CHF)</u>
a) Achat de machines et de matériel d'exploitation	CHF	200'000.00
b) Achats et consommation d'eau	CHF	150'000.00
c) Achats et consommation d'électricité	CHF	150'000.00
d) Achat et consommation de combustible	CHF	100'000.00
e) Entretien des bâtiments	CHF	700'000.00
f) Entretien signalisation et éclairage public	CHF	100'000.00
g) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	250'000.00
h) Entretien forêts, alpages et vignes	CHF	100'000.00
i) Entretien du mobilier scolaire	CHF	100'000.00
j) Location d'objets mobiliers	CHF	150'000.00
k) Frais de réceptions et de manifestations	CHF	100'000.00
l) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	250'000.00
m) Frais de transports	CHF	150'000.00
n) Frais divers	CHF	200'000.00
o) Divers	CHF	400'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>3'100'000.00</b>

**a) Achat de machines et matériel d'exploitation**

C'est la somme totale de CHF 911'550.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 200'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Achat de projecteurs pour Théâtre de l'Octogone	CHF	50'000.00
Remplacement de la chargeuse compact Parcs et Promenades	CHF	105'000.00
Serre tunnel de culture en remplacement serre chaude	CHF	38'000.00
Divers achats	CHF	7'000.00
<b>Total augmentation des achats machines + mat. exploit.</b>	<b>CHF</b>	<b>200'000.00</b>

**b) Achat et consommation d'eau**

C'est la somme totale de CHF 1'698'200.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation achats d'eau pour piscine couverte	CHF	10'000.00
Augmentation achats d'eau pour les bâtiments administratifs	CHF	14'000.00
Augmentation achats d'eau à Eauservice (SI Lausanne)	CHF	130'000.00
Divers écarts	CHF	-4'000.00
<b>Total augmentation des achats et consommation d'eau</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>

**c) Achat et consommation d'électricité**

C'est la somme totale de CHF 4'343'800.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation consommation électricité	CHF	50'000.00
Augmentation timbre amont (moyenne et haute tensions)	CHF	175'000.00
Diminution achats services système Swissgrid	CHF	-82'000.00
Diverses augmentations	CHF	7'000.00
<b>Total augmentation des achats et consommation d'électricité</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>

**d) Achat et consommation de combustible**

C'est la somme totale de CHF 990'500.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation consommation combustible bâtiments locatifs	CHF	30'000.00
Augmentation consommation combustible bâtiments admin.	CHF	70'000.00
<b>Total augmentation des achats et consommation combustible</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

**e) Entretien des bâtiments**

C'est la somme totale de CHF 3'403'600.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 700'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse traduit la volonté de la Municipalité de procéder au rattrapage des travaux d'entretien à effectuer sur les bâtiments communaux, dans le but de maintenir leur valeur. En effet, force est de constater qu'un certain retard a été accumulé durant ces dernières années en matière d'entretien de notre patrimoine.

Il est à mentionner que les travaux les plus importants sont compensés par un prélèvement sur le fonds de rénovation des immeubles pour la somme de CHF 732'700.00.

**f) Entretien signalisation et éclairage public**

C'est la somme totale de CHF 256'300.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Marquages routes suite campagnes tapis (auparavant : Police)	CHF	30'000.00
Divers éclairages publics (A. Reymond, Midi-Centre-Musée)	CHF	70'000.00
<b>Total augmentation entretien signalisation et éclairage public</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

**g) Entretien parcs et zones de loisirs**

C'est la somme totale de CHF 1'798'600.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 250'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation travaux centre sportif Rochettaz (tennis-club)	CHF	80'000.00
Réfection bords bassin non nageur Pully-Plage	CHF	67'000.00
Remplacement 5 colonnes de douches pédiluves Pully-Plage	CHF	28'000.00
Entretien talus CFF (convention)	CHF	30'000.00
Réamén. place jeux Coll. Principal+Chantemerle et Guillemin	CHF	50'000.00
Divers écarts	CHF	-5'000.00
<b>Total augmentation de l'entretien parcs et zones de loisirs</b>	<b>CHF</b>	<b>250'000.00</b>

**h) Entretien forêts, alpages et vignes**

C'est la somme totale de CHF 153'700.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Coupes de sécurités (Parc Guillemin et Val-Vert)	CHF	35'000.00
Remise en état Chemin des Daillettes	CHF	10'000.00
Sentier didactique	CHF	60'000.00
Divers écarts	CHF	-5'000.00
<b>Total augmentation de l'entretien forêts, alpages et vignes</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

**i) Entretien du mobilier scolaire**

C'est la somme totale de CHF 241'500.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation aménagement nouvelles classes (primaires)	CHF	45'000.00
Achat mobilier pour réfectoire secondaire	CHF	20'000.00
Divers écarts	CHF	35'000.00
<b>Total augmentation de l'entretien du mobilier scolaire</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

**j) Location d'objets mobiliers**

C'est la somme totale de CHF 154'800.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par la centralisation sous une seule rubrique, de la location ainsi que du rachat des contrats des photocopieurs. Ceci s'inscrit dans un projet de nouvelle gestion des impressions qui devrait permettre à terme, d'effectuer des économies substantielles.

**k) Frais de réceptions et de manifestations**

C'est la somme totale de CHF 312'600.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation pour le jumelage Pully-Obernai	CHF	5'000.00
Réception des jeunes citoyens	CHF	15'000.00
Prestations Police et SDIS pour le slow-up Lausanne-Vevey	CHF	16'000.00
Prestations Police et SDIS Lausanne-Marathon	CHF	16'000.00
Prestations Police et SDIS Tour de Suisse	CHF	27'400.00
Divers écarts	CHF	20'600.00
<b>Total augmentation des frais de réceptions et manifestations</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

**l) Frais d'honoraires et frais d'expertises**

C'est la somme totale de CHF 2'773'040.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 250'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation honoraires liés à la communication	CHF	47'000.00
Cachet des artistes Théâtre de la Voirie (intégration dès 2015)	CHF	66'000.00
Supervision générale MCR + alarmes (Domaines)	CHF	70'000.00
Commercialisation du produit des vignes	CHF	10'000.00
Augmentation mandats études aménagements urbains + planif.	CHF	20'000.00
Augmentation avis de droit police construction	CHF	10'000.00
Analyse harmonisation scolaire (HarmoS)	CHF	25'000.00
Organisation des réfectoires primaires et secondaires	CHF	20'000.00
Divers écarts	CHF	-18'000.00
<b>Total augmentation des honoraires et frais d'expertises</b>	<b>CHF</b>	<b>250'000.00</b>

#### **m) Frais de transports**

C'est la somme de CHF 1'232'400.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation enlèvement ordures ménagères et déchets	CHF	32'000.00
Déneigement du réseau routier	CHF	40'000.00
RAC - Remboursement abonnements TL/CFF	CHF	17'000.00
Augmentation du coût des transports des classes primaires	CHF	10'000.00
Augmentation abonnements des écoliers	CHF	8'000.00
Diverses augmentations	CHF	43'000.00
<b>Total augmentation des frais de transports</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>

#### **n) Frais divers**

C'est la somme totale de CHF 814'100.00 qui a été prévue dans le budget 2016, soit une progression d'environ CHF 200'000.00 par rapport aux comptes 2014. Cette hausse s'explique en grande partie de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation du coût des dégâts dus au vandalisme	CHF	40'000.00
Augmentation logiciels, extensions, maintenance informatique	CHF	150'000.00
Diverses augmentations	CHF	10'000.00
<b>Total augmentation des frais divers</b>	<b>CHF</b>	<b>200'000.00</b>

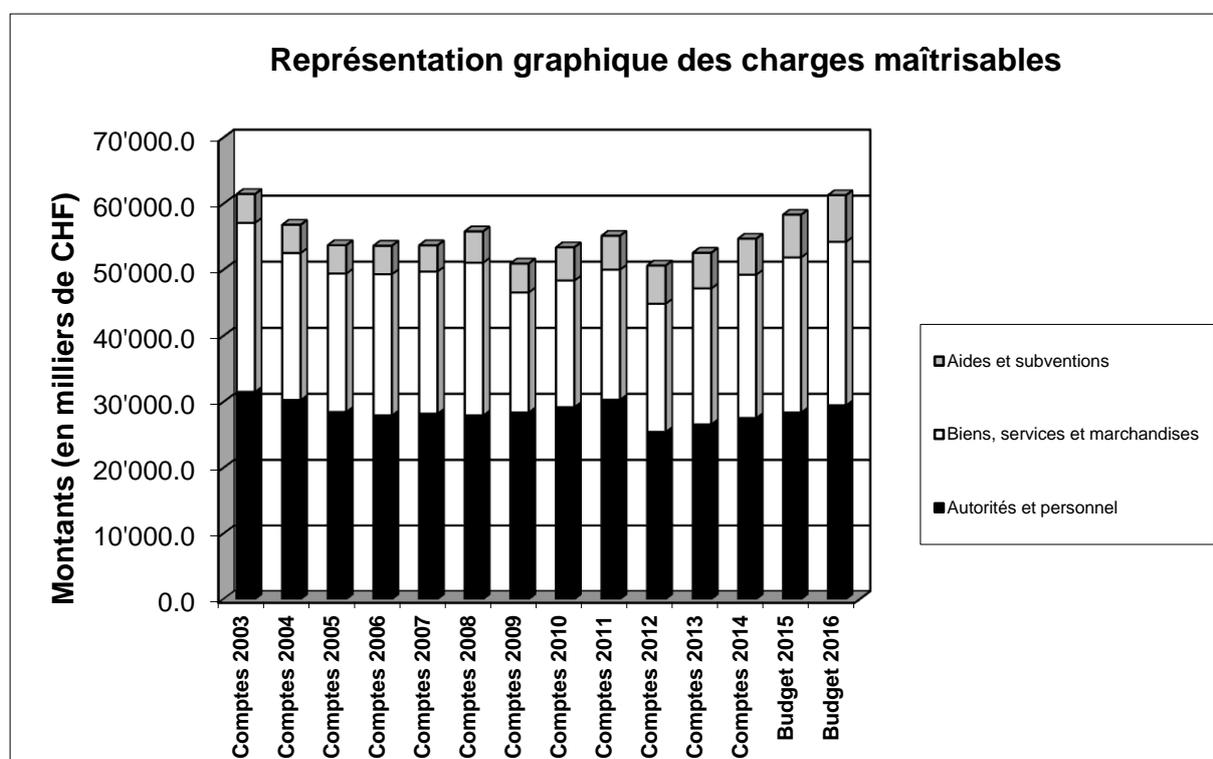
Ainsi, nous constatons que l'augmentation des achats de biens, services et marchandises liée à l'entretien du patrimoine se monte à la somme approximative de CHF 1'250'000.00, soit un peu plus du 40% du total des augmentations constatées par rapport aux comptes de l'année 2014.

### 2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en hausse par rapport au budget 2015 (+9.1%) et en forte progression (+29.1%) par rapport aux comptes de l'année 2014.

L'importante progression constatée par rapport aux comptes 2014 provient pour l'essentiel de l'augmentation de l'aide sociale communale, de l'augmentation du coût du réseau d'accueil de l'enfance, de l'augmentation de notre participation au financement du maintien et des soins à domicile ainsi que de l'augmentation du coût de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) suite au transfert des APEMS dans cette entité et à la création de nouvelles places d'accueil. Une part de cette augmentation est due à l'adaptation des loyers.

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :**



Il est à noter que la baisse constatée sur les comptes 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'Association intercommunale.

### 2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

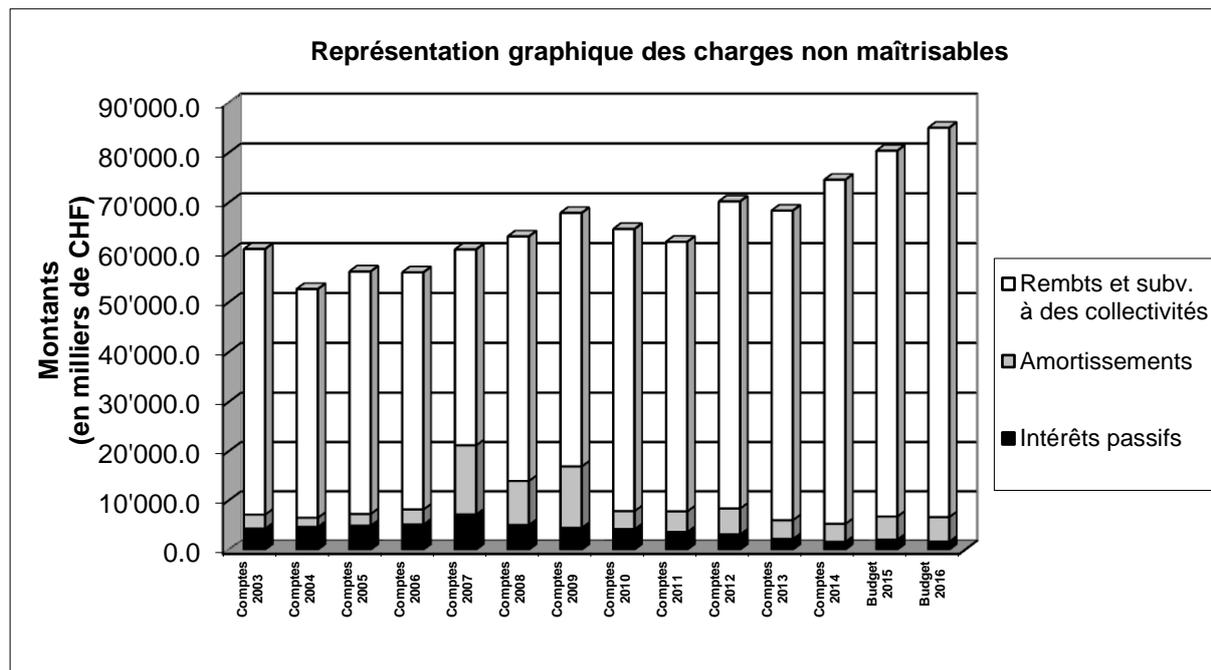
**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'705'000.00	2'116'500.00	-411'500.00	-19.4%
Amortissements	4'975'100.00	4'687'600.00	287'500.00	6.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	78'391'119.00	73'649'500.00	4'741'619.00	6.4%
<b>Total des charges non maîtrisables</b>	<b>85'071'219.00</b>	<b>80'453'600.00</b>	<b>4'617'619.00</b>	<b>5.7%</b>

**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2016 et les comptes 2014 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'705'000.00	1'664'312.12	40'687.88	2.4%
Amortissements	4'975'100.00	3'646'456.40	1'328'643.60	36.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	78'391'119.00	69'322'151.37	9'068'967.63	13.1%
<b>Total des charges non maîtrisables</b>	<b>85'071'219.00</b>	<b>74'632'919.89</b>	<b>10'438'299.11</b>	<b>14.0%</b>

*Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :*



**2.1.2.1. Intérêts passifs**

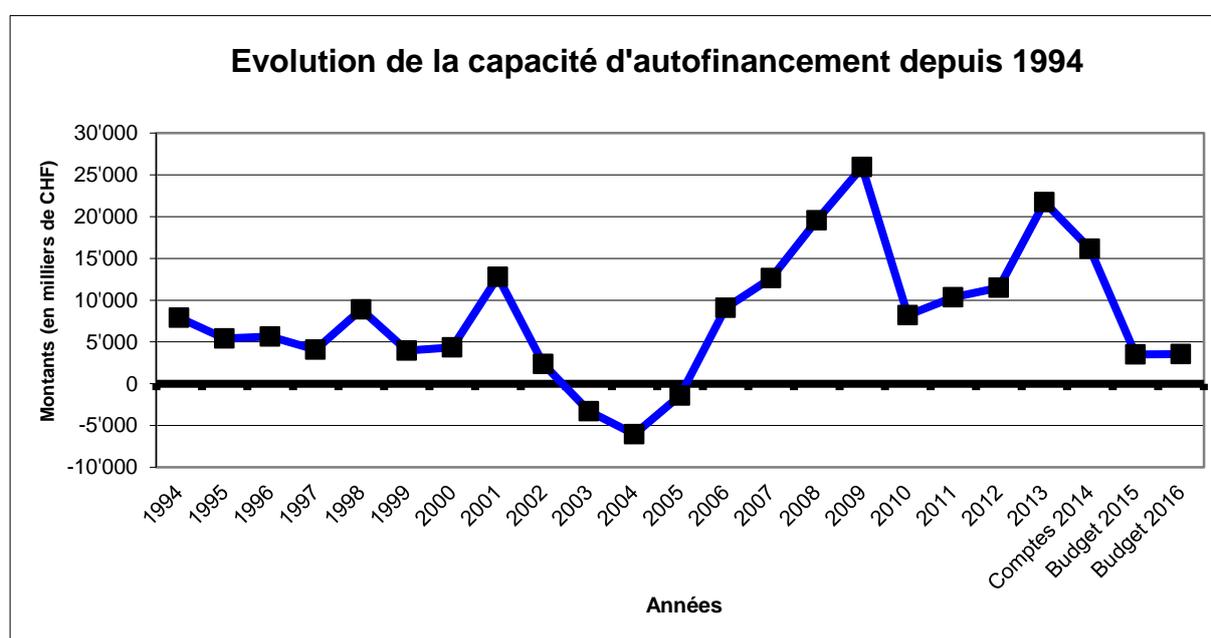
Pour l'exercice 2016, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2016	+157'013.2
Total des charges prévues dans le budget 2016	-157'757.0
Déficit prévu dans le budget 2016	-743.8
<b>Eléments non monétaires :</b>	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2016	10'512.4
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2016	-10'512.4
Amortissements comptables prévus dans le budget 2016 (minimum légal)	4'975.1
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2016	869.0
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2016	-1'536.0
<b>Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2016</b>	<b>3'564.3</b>
Investissements prévus pour l'année 2016	-15'000.0
<b>Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)</b>	<b>-11'435.7</b>
Liquidités prévisibles au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	2'000.0
<b>Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2016</b>	<b>-9'435.7</b>
<b>Dette probable au 31 décembre 2016</b>	<b>-80'000.0</b>

Ainsi, au 31 décembre 2016, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 80.0 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

Les intérêts relatifs au budget 2016 sont inférieurs d'un peu plus de CHF 400'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2015. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 71.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 2.0 mios, soit une diminution de charges de l'équivalent d'un point et demi d'impôt.

**Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2016 :**



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2014 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

### 2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en progression de 6.1% par rapport au budget 2015 et de 36.4% par rapport aux comptes 2014. Ceci provient pour l'essentiel du fait que de nombreux objets d'investissements seront bouclés d'ici la fin de l'année 2015 et, par conséquent, commenceront à être amortis durant l'année 2016. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

### 2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La forte progression de 6.4% par rapport au budget 2015 et de 13.1% par rapport aux comptes 2014 provient pour l'essentiel de l'augmentation de notre participation au financement de la facture sociale et de la péréquation directe horizontale. Il est important de préciser qu'une partie de l'augmentation, durant l'année 2016, de notre participation au financement des charges péréquatives, provient de recettes fiscales particulièrement importantes réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2014.

Ainsi, durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2014. Il s'avère que ce dernier nous est largement défavorable de la somme nette d'environ CHF 7.8 millions. Ce montant viendra influencer de manière négative les comptes de l'année 2015.

#### 2.1.2.3.1 Financement de la facture sociale

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le système actuel de péréquation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, sont financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- l'enseignement spécialisé ;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, selon le système péréquatif vaudois actuel, se présente de la manière suivante :

Couches	Montants
1 <sup>ère</sup> couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF 5'667'100.00
2 <sup>ème</sup> couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF 11'237'500.00
3 <sup>ème</sup> couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (14.79)	CHF 18'243'400.00
<b>Total participation de notre Commune à la facture sociale</b>	<b>CHF 35'148'000.00</b>

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a prévu un basculement au Canton d'un quart du montant total de la facture sociale communale assorti d'une bascule d'impôt de six points des communes en faveur de l'Etat.

En vertu de l'article 9, alinéas 3 et 4 du décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), la bascule doit être corrigée par décret avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur la base des valeurs effectives de l'année 2011 qui auraient dû conduire à une bascule d'impôt des communes à l'Etat de 6.37 points. Or, dans le cadre des négociations financières entre les communes et le Canton, il a été décidé de renoncer à refacturer aux communes l'équivalent de 0.37 point d'impôt.

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui lui a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2016 est supérieure d'environ CHF 7.7 mios. De plus, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôt en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 8.1 mios. Ainsi, cinq ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, l'on constate que notre participation est supérieure d'environ 28% qu'au moment de l'introduction du nouveau système et ce, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôt. Par conséquent, cela représente une perte pour notre Commune d'approximativement CHF 15.8 mios.

**Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2016 et le décompte final pour l'année 2014 (en CHF) :**

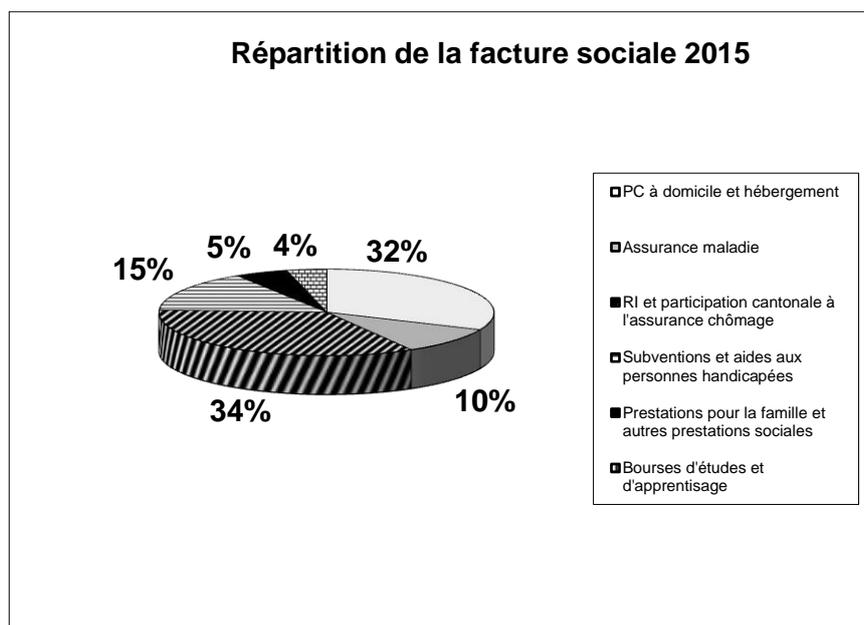
Libellé	Budget 2016	Décompte 2014	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	11'116'800.00	10'534'254.00	582'546.00	5.5%
Assurance maladie	3'508'500.00	3'546'387.00	-37'887.00	-1.1%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	12'019'300.00	11'921'649.00	97'651.00	0.8%
Subventions et aides aux personnes handicapées	5'359'200.00	5'065'569.00	293'631.00	5.8%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'786'000.00	1'179'422.00	606'578.00	51.4%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'358'200.00	1'307'090.00	51'110.00	3.9%
<b>Total facture sociale</b>	<b>35'148'000.00</b>	<b>33'554'371.00</b>	<b>1'593'629.00</b>	<b>4.7%</b>

*Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :*

Libellé	Budget 2016	Budget 2015	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	11'116'800.00	10'177'600.00	939'200.00	9.2%
Assurance maladie	3'508'500.00	3'186'800.00	321'700.00	10.1%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	12'019'300.00	11'207'200.00	812'100.00	7.2%
Subventions et aides aux personnes handicapées	5'359'200.00	4'968'200.00	391'000.00	7.9%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'786'000.00	1'262'900.00	523'100.00	41.4%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'358'200.00	1'281'300.00	76'900.00	6.0%
<b>Total facture sociale</b>	<b>35'148'000.00</b>	<b>32'084'000.00</b>	<b>3'064'000.00</b>	<b>9.5%</b>

Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2016 est d'environ CHF 703.9 mios, soit une augmentation de 4.1% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2015.

La répartition des différents régimes de la facture sociale pour l'année 2016 se compose des éléments suivants :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 35.1 mios pour le budget 2016, soit une augmentation de CHF 25.3 mios (+258.2%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

▪ 1994	15 points d'impôts
▪ 1995	15 points d'impôts
▪ 1996	16 points d'impôts
▪ 1997	15 points d'impôts
▪ 1998	23 points d'impôts
▪ 1999	21 points d'impôts
▪ 2000	21 points d'impôts
▪ 2001	20 points d'impôts
▪ 2002	24 points d'impôts
▪ 2003	28 points d'impôts
▪ 2004	33 points d'impôts
▪ 2005	36 points d'impôts
▪ 2006	27 points d'impôts
▪ 2007	17 points d'impôts
▪ 2008	20 points d'impôts
▪ 2009	20 points d'impôts
▪ 2010	24 points d'impôts
▪ 2011	20 points d'impôts
▪ 2012	21 points d'impôts
▪ 2013	20 points d'impôts
▪ 2014	21 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	24 points d'impôts
▪ 2016 (budget)	25 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater, depuis 1994, la facture sociale exprimée en points d'impôts a augmenté de 66.7%. Ceci veut dire également que les 41% de l'impôt perçu sur les revenus, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 36 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

En résumé, notre participation au financement de la facture sociale accuse une forte augmentation comparée au décompte de l'année 2014 ainsi qu'aux acomptes inclus dans le budget de l'année 2015. Une partie de cette progression s'explique par des recettes fiscales importantes réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2014. De plus, le montant global de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises accuse une progression de l'ordre de 5.9% par rapport au décompte final de l'année 2014.

### 2.1.2.3.2 Financement de la péréquation directe horizontale

La péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement en trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Pour l'année 2016, cela représente l'équivalent de 18.56 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, se présente de la manière suivante :

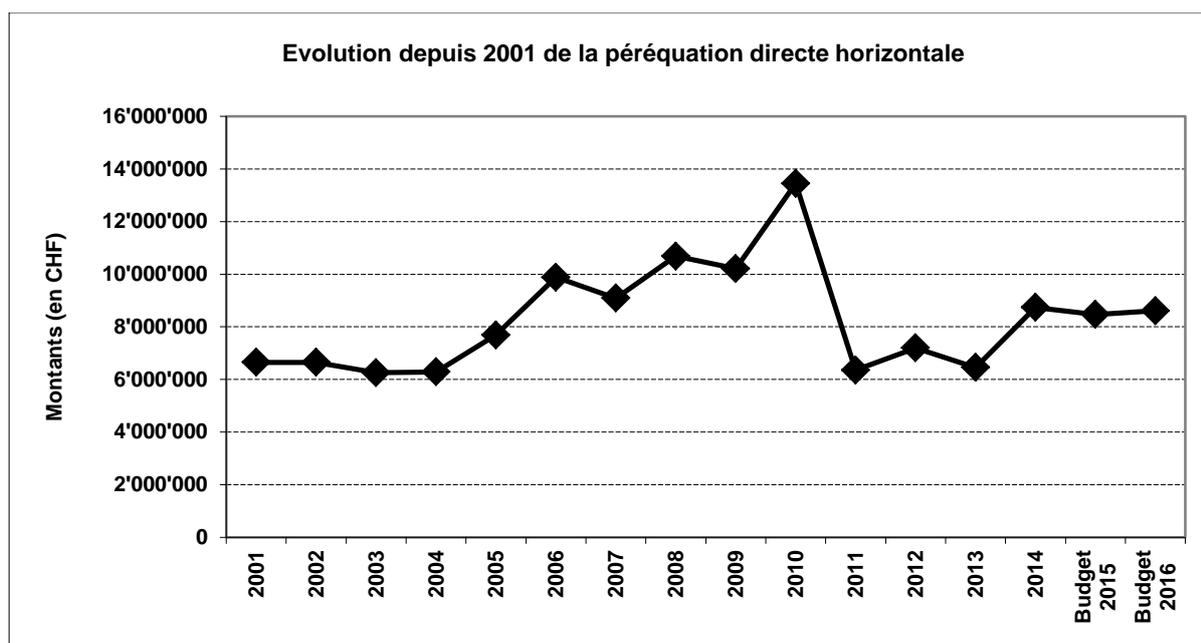
Couches et plafonnements	Montants	
Distribution 1 <sup>ère</sup> couche - Population	CHF	-12'477'900.00
Distribution 2 <sup>ème</sup> couche - Solidarité	CHF	0.00
Distribution 3 <sup>ème</sup> couche - Dépenses thématiques	CHF	-1'811'600.00
1 <sup>er</sup> plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF	0.00
2 <sup>ème</sup> plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF	0.00
3 <sup>ème</sup> plafonnement - Plafonnement du taux	CHF	0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (18.56 points)	CHF	22'895'300.00
<b>Total participation nette à la péréquation directe horizontale</b>	<b>CHF</b>	<b>8'605'800.00</b>

Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2016 est supérieure de CHF 136'000.00 par rapport au budget 2015.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale (sans la réforme policière), depuis 2001 :

▪ 2001	7.7 points d'impôts
▪ 2002	7.5 points d'impôts
▪ 2003	6.8 points d'impôts
▪ 2004	6.6 points d'impôts
▪ 2005	8.2 points d'impôts
▪ 2006	9.6 points d'impôts
▪ 2007	8.6 points d'impôts
▪ 2008	8.8 points d'impôts
▪ 2009	8.0 points d'impôts
▪ 2010	11.5 points d'impôts
▪ 2011	5.4 points d'impôts
▪ 2012	6.1 points d'impôts
▪ 2013	5.1 points d'impôts
▪ 2014	5.6 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	6.3 points d'impôts
▪ 2016 (budget)	6.0 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2011 à CHF 8.6 mios pour le budget 2016, soit une augmentation d'environ CHF 2.0 mios (+30.3%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette présentait l'équivalent de 7.7 points en 2001, elle ne représente plus que 6.0 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2016.



La progression constatée sur les acomptes de l'année 2016 provient essentiellement des recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2014. En

effet, cela a eu pour conséquence une hausse de la valeur du point d'impôt ; valeur servant de base pour le calcul des acomptes 2016.

### 2.1.2.3.3 Charges péréquatives - Récapitulatif

**Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :**

Libellé	Budget 2016	Budget 2015	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	35'148'000.00	32'084'000.00	3'064'000.00	9.5%
Alimentation fonds péréquation	22'895'300.00	21'915'300.00	980'000.00	4.5%
Retour sur péréquation directe	-14'289'500.00	-13'445'500.00	-844'000.00	-6.3%
Réforme policière	1'665'500.00	1'612'800.00	52'700.00	3.3%
<b>Total péréquation directe horizontale nette</b>	<b>45'419'300.00</b>	<b>42'166'600.00</b>	<b>3'252'700.00</b>	<b>7.7%</b>

**Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2016 et le décompte final de l'année 2014 (en CHF) :**

Libellé	Budget 2016	Décompte 2014	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	35'148'000.00	33'554'371.00	1'593'629.00	4.7%
Alimentation fonds péréquation	22'895'300.00	22'798'749.00	96'551.00	0.4%
Retour sur péréquation directe	-14'289'500.00	-14'291'438.00	1'938.00	0.0%
Réforme policière	1'665'500.00	1'583'386.00	82'114.00	5.2%
<b>Total péréquation directe horizontale nette</b>	<b>45'419'300.00</b>	<b>43'645'068.00</b>	<b>1'774'232.00</b>	<b>4.1%</b>

Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement défavorable d'un peu moins de CHF 1.8 mio par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2014.

#### 2.1.2.3.4 Transports publics

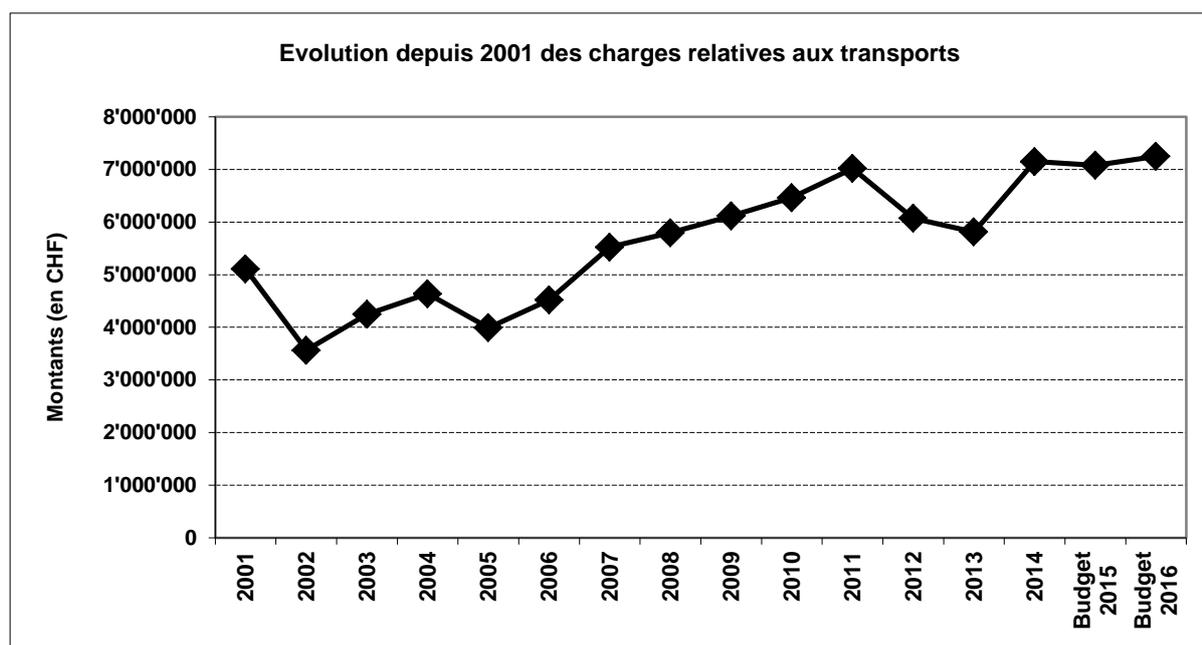
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2016 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	5'600'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n° 5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'650'000.00
<b>Montant porté au budget 2016</b>		<b>CHF 7'250'000.00</b>

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

▪ 2001	5.9 points d'impôts
▪ 2002	4.0 points d'impôts
▪ 2003	4.6 points d'impôts
▪ 2004	4.9 points d'impôts
▪ 2005	4.3 points d'impôts
▪ 2006	4.4 points d'impôts
▪ 2007	5.2 points d'impôts
▪ 2008	4.8 points d'impôts
▪ 2009	4.8 points d'impôts
▪ 2010	5.5 points d'impôts
▪ 2011	6.0 points d'impôts
▪ 2012	5.2 points d'impôts
▪ 2013	4.6 points d'impôts
▪ 2014	5.3 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	5.3 points d'impôts
▪ 2016 (budget)	5.1 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du coût d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2.

### 2.1.2.3.5 Reports de charges cantonales - Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 (y compris la réforme policière) :

▪ 2001	33.6 points d'impôts
▪ 2002	35.5 points d'impôts
▪ 2003	58.1 points d'impôts
▪ 2004	48.6 points d'impôts
▪ 2005	52.3 points d'impôts
▪ 2006	46.6 points d'impôts
▪ 2007	30.6 points d'impôts
▪ 2008	33.6 points d'impôts
▪ 2009	32.8 points d'impôts
▪ 2010	41.0 points d'impôts
▪ 2011	31.4 points d'impôts
▪ 2012	33.6 points d'impôts
▪ 2013	30.9 points d'impôts
▪ 2014	31.9 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	36.8 points d'impôts
▪ 2016 (budget)	36.1 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2016, supérieure à celle réalisée dans les comptes 2014.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2016 représente l'équivalent de 36.1 points d'impôts. Ceci veut dire que le 59.2% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

### 2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale :

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

#### 2.1.3.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

#### 2.1.3.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

**Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2016 et le budget 2015 :**

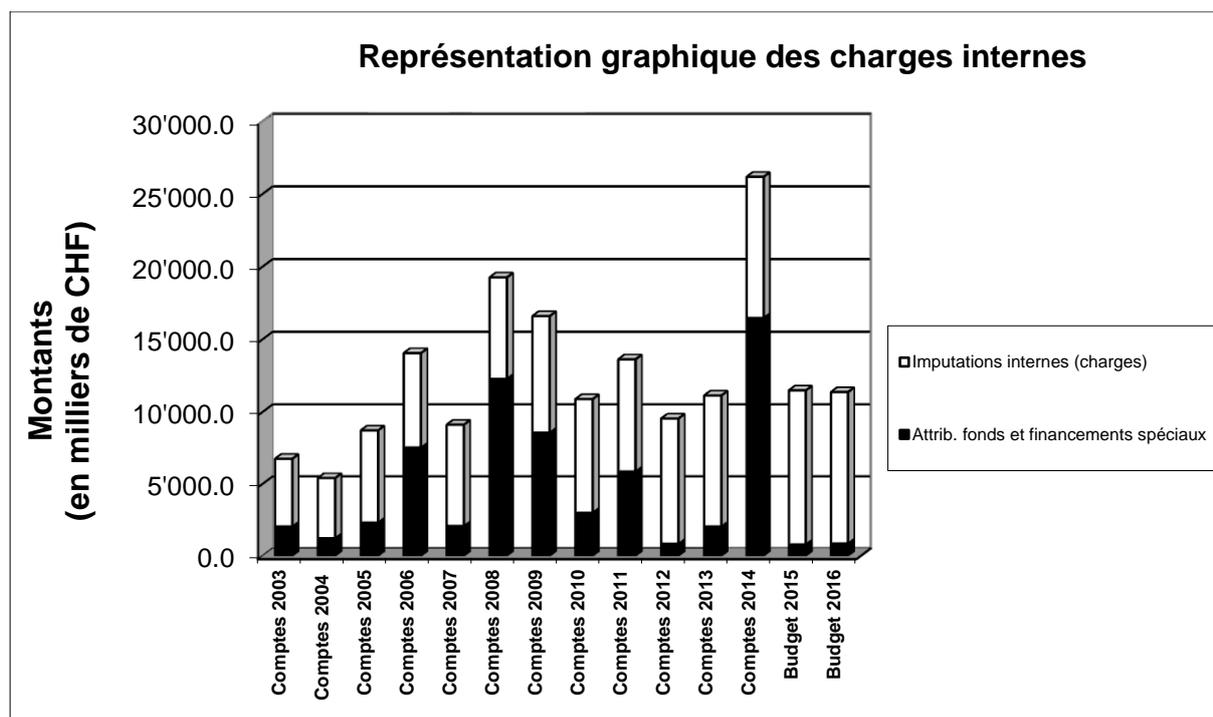
Intitulé	Budget 2016	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'512'370.00	10'687'800.00	-175'430.00	-1.6%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	869'025.00	806'710.00	62'315.00	7.7%
<b>Total des charges internes</b>	<b>11'381'395.00</b>	<b>11'494'510.00</b>	<b>-113'115.00</b>	<b>-1.0%</b>

*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2016 et les comptes 2014 :*

Intitulé	Budget 2016	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'512'370.00	9'698'944.39	813'425.61	8.4%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	869'025.00	16'489'596.01	-15'620'571.01	-94.7%
<b>Total des charges internes</b>	<b>11'381'395.00</b>	<b>26'188'540.40</b>	<b>-14'807'145.40</b>	<b>-56.5%</b>

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2014 provient essentiellement des écritures de bouclage effectuées dans le cadre de la clôture des comptes de l'année 2014.

*Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :*



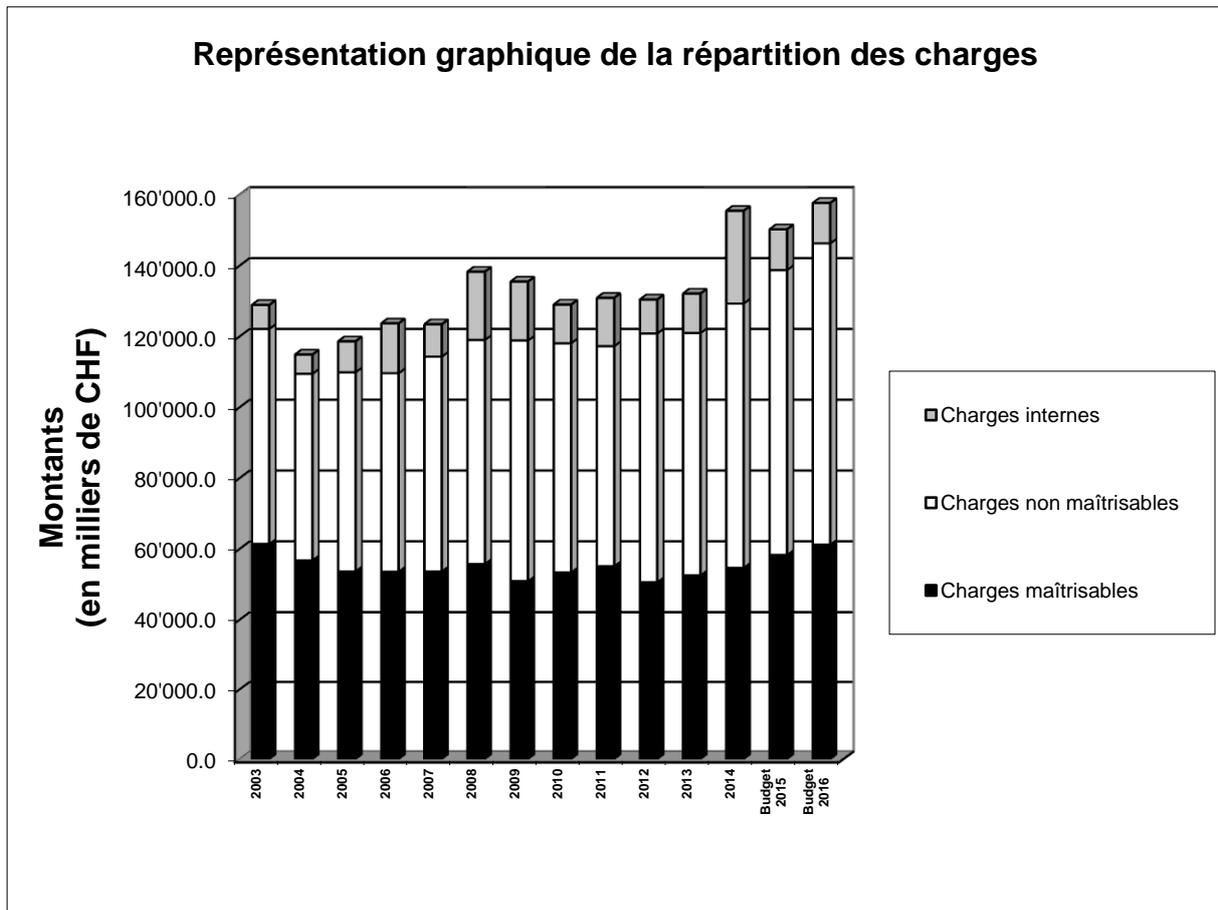
## 2.2. Analyse des charges - Récapitulation

*Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2016, au budget 2015, aux comptes 2014 ainsi qu'aux comptes 2013 :*

Intitulé	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Autorités et personnel	29'506'415.00	28'422'900.00	27'588'122.80	26'627'610.91
Biens, services et marchandises	24'761'245.00	23'486'680.00	21'698'320.42	20'575'170.53
Aides et subventions	7'036'690.00	6'448'200.00	5'450'621.10	5'394'641.71
<b>Sous-total charges maîtrisables</b>	<b>61'304'350.00</b>	<b>58'357'780.00</b>	<b>54'737'064.32</b>	<b>52'597'423.15</b>
Intérêts passifs	1'705'000.00	2'116'500.00	1'664'312.12	2'235'811.46
Amortissements	4'975'100.00	4'687'600.00	3'646'456.40	3'826'946.13
Rembts et subv. à des collectivités	78'391'119.00	73'649'500.00	69'322'151.37	62'382'120.98
<b>Sous-total charges non maîtrisables</b>	<b>85'071'219.00</b>	<b>80'453'600.00</b>	<b>74'632'919.89</b>	<b>68'444'878.57</b>
Attrib. fonds et financements spéciaux	869'025.00	806'710.00	16'489'596.01	2'054'206.11
Imputations internes (charges)	10'512'370.00	10'687'800.00	9'698'944.39	9'088'572.72
<b>Sous-total charges internes</b>	<b>11'381'395.00</b>	<b>11'494'510.00</b>	<b>26'188'540.40</b>	<b>11'142'778.83</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>157'756'964.00</b>	<b>150'305'890.00</b>	<b>155'558'524.61</b>	<b>132'185'080.55</b>

Il est intéressant de constater que la part des charges maîtrisables se situe en dessous du 40% du total des charges.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



### 2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux
- les revenus internes

#### 2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2014 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à une année 2014 relativement représentative, pour la quatrième fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer, afin d'établir quelques prévisions.

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016 (Taux de 61.0)	Budget 2015 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	98'897'000.00	94'562'500.00	4'334'500.00	4.6%
Part à des recettes cantonales sans affectation	3'000'000.00	2'500'000.00	500'000.00	20.0%
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>101'897'000.00</b>	<b>97'062'500.00</b>	<b>4'834'500.00</b>	<b>5.0%</b>

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2016, malgré la baisse du taux d'imposition de l'équivalent de deux points, est supérieur à celui calculé dans le cadre du budget 2015 (+5.0%).

*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2016 et les comptes 2014 (en CHF) :*

Intitulé	Budget 2016 (Taux de 61.0)	Comptes 2014 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	98'897'000.00	96'935'093.97	1'961'906.03	2.0%
Part à des recettes cantonales sans affectation	3'000'000.00	3'086'383.60	-86'383.60	-2.8%
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>101'897'000.00</b>	<b>100'021'477.57</b>	<b>1'875'522.43</b>	<b>1.9%</b>

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2016 est supérieur de 1.9% par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2014, et ce, malgré une diminution du taux d'imposition communal de deux points. Cette différence s'explique par le fait que l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2016 vient deux ans après le bouclage des comptes 2014. En effet, l'augmentation de la population pulliérane aura des effets positifs sur le niveau des recettes fiscales.

### 2.3.1.1. *Impôt sur le revenu*

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total acomptes 2014 facturés (conversion taux de 61.0)</i>	43'400'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 4.0%</i>	1'780'000.00
<b><i>Total acomptes prévisibles pour 2016 (taux de 61.0)</i></b>	<b>45'180'000.00</b>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	12'500'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital</i>	1'000'000.00
<i>Total de l'impôt à la source mixte</i>	2'500'000.00
<i>Activités dirigeantes (montant net)</i>	-50'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	130'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	190'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-50'000.00
<b>Total porté au budget 2016 (taux de 61.0)</b>	<b>61'400'000.00</b>

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 4.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune.

Par rapport aux comptes de l'année 2014, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2016, sont légèrement supérieures de 0.3%.

### 2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total acomptes 2014 facturés (conversion taux de 61.0)</i>	9'800'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 8.0%</i>	800'000.00
<b>Total acomptes prévisibles pour 2016 (taux de 61.0)</b>	<b>10'600'000.00</b>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	3'000'000.00
<b>Total porté au budget 2016 (taux de 61.0)</b>	<b>13'600'000.00</b>

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 8% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014. La progression de 8% des acomptes se justifie afin de tenir compte de l'évolution positive des marchés immobilier et boursier.

Par rapport aux comptes de l'année 2014, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2016, sont inférieures de 7.4%.

**2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers**

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total acomptes 2014 facturés (conversion taux de 61.0)</i>	2'330'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 3.0%</i>	70'000.00
<b><i>Total acomptes prévisibles pour 2016 (taux de 61.0)</i></b>	<b>2'400'000.00</b>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	300'000.00
<b>Total porté au budget 2016 (taux de 61.0)</b>	<b>2'700'000.00</b>

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 3% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

Par rapport aux comptes de l'année 2014, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers, prévues dans le budget 2016, sont légèrement inférieures de 0.9%.

**2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés**

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
<i>Total acomptes 2014 facturés (conversion taux de 61.0)</i>	5'700'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 4.0%</i>	250'000.00
<b><i>Total acomptes prévisibles pour 2016 (taux de 61.0)</i></b>	<b>5'950'000.00</b>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	1'500'000.00
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	50'000.00
<b>Total porté au budget 2016 (taux de 61.0)</b>	<b>7'500'000.00</b>

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 4% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

Par rapport aux comptes de l'année 2014, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2016, sont supérieures de 36.1%. Ainsi, il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car, il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre.

#### **2.3.1.5. *Impôt sur le capital des sociétés***

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2016 correspond à celui qui a été réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2014.

#### **2.3.1.6. *Impôt sur les droits de mutation***

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative aux impôts sur les droits de mutations, le même montant que celui prévu dans le budget 2015.

#### **2.3.1.7. *Impôt sur les successions et sur les donations***

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative aux impôts sur les successions et les donations, un montant proche de celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2014. Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère très aléatoire.

#### **2.3.1.8. *Part sur l'impôt sur les gains immobiliers***

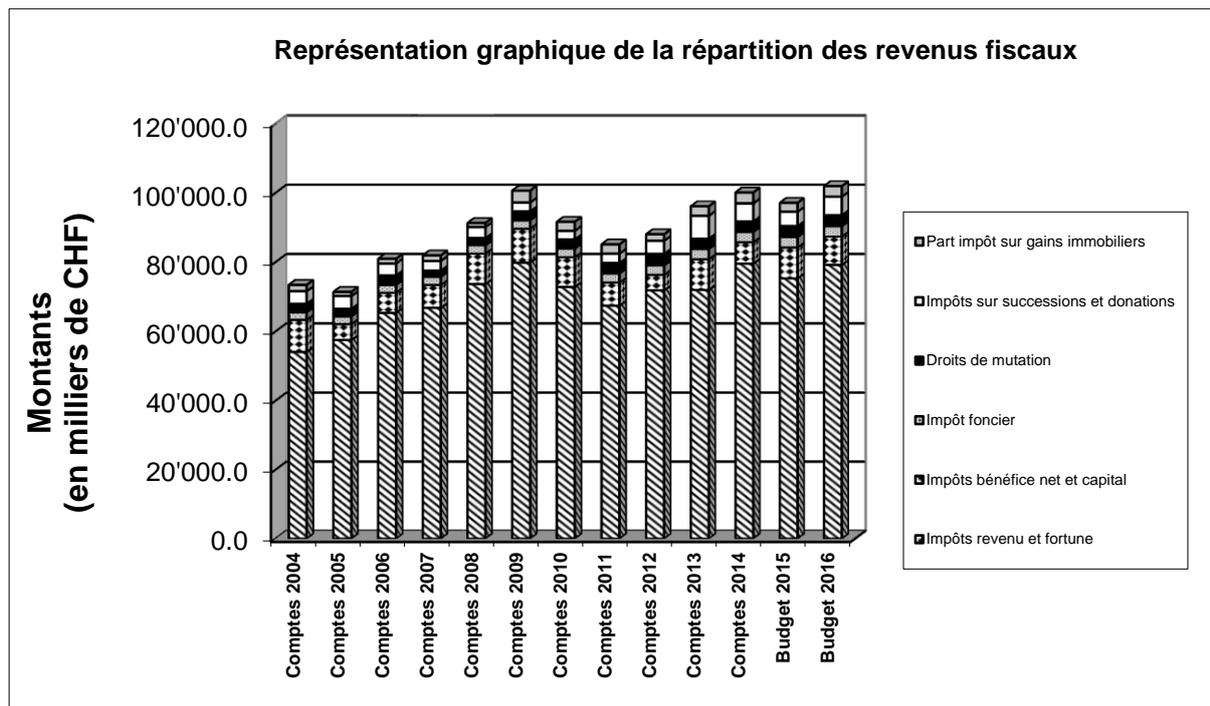
Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une moyenne des montants réalisés ces dernières années.

#### **2.3.1.9. *Recettes fiscales - Conclusion***

Globalement, par rapport aux comptes 2014, les recettes fiscales augmentent d'environ CHF 1.9 mio, soit une progression de 1.9%. De plus, par rapport au budget 2015, nous constatons que les recettes fiscales sont supérieures de 5.0%.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2016, sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est très incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



N.B : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

### 2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	7'419'090.00	7'043'450.00	375'640.00	5.3%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'304'950.00	19'003'850.00	301'100.00	1.6%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'256'600.00	15'537'850.00	718'750.00	4.6%
Autres participations et subventions	76'700.00	189'500.00	-112'800.00	-59.5%
<b>Total des revenus non fiscaux</b>	<b>43'067'840.00</b>	<b>41'785'150.00</b>	<b>1'282'690.00</b>	<b>3.1%</b>

Les revenus du patrimoine sont composés notamment des intérêts de retard facturés aux contribuables, des loyers liés aux bâtiments communaux, des redevances relatives à l'utilisation du domaine public et de la location des compteurs (eau et électricité).

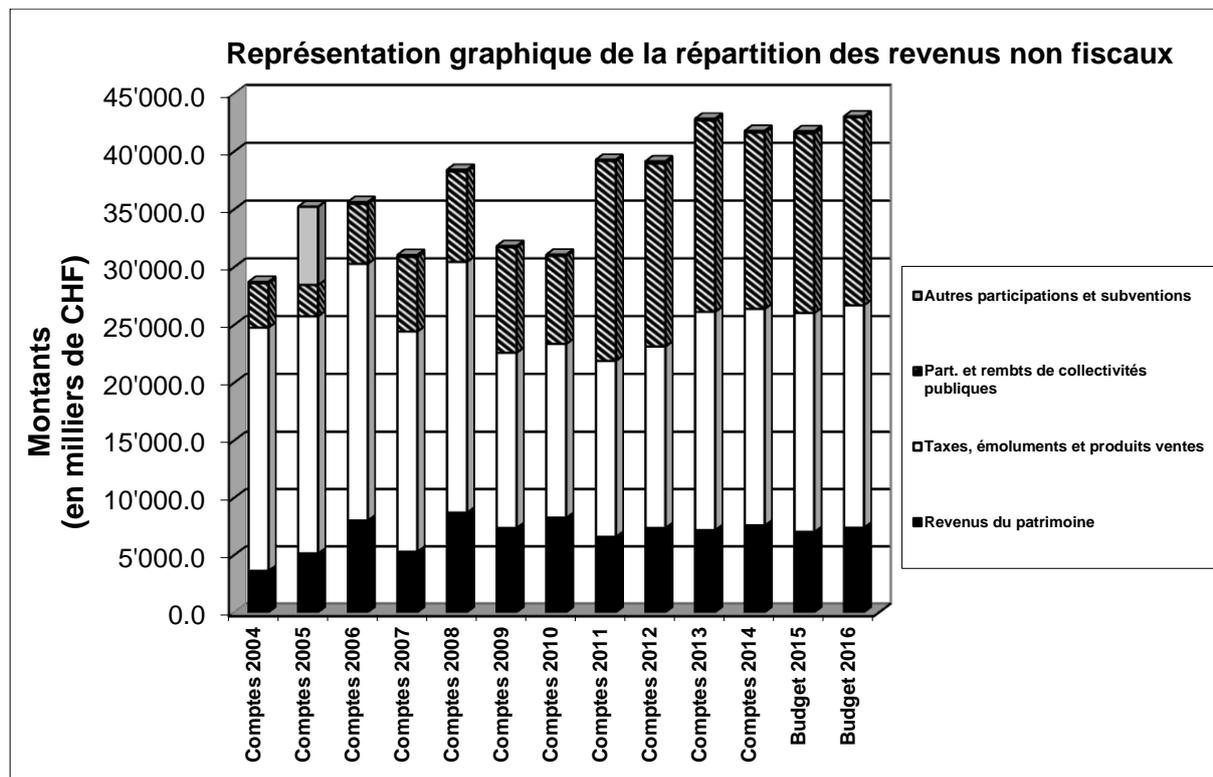
De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes sont principalement composés des émoluments administratifs, des différentes taxes (raccordement, déchets, épuration des eaux usées, ...), des ventes d'énergie (eau, timbre d'acheminement de l'électricité), des ventes de produits (vin, bois, ...) et des remboursements de tiers.

**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2016 et les comptes 2014 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	68'033.95	-57'533.95	-84.6%
Revenus du patrimoine	7'419'090.00	7'608'737.77	-189'647.77	-2.5%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'304'950.00	18'791'044.27	513'905.73	2.7%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'256'600.00	15'258'892.73	997'707.27	6.5%
Autres participations et subventions	76'700.00	147'590.60	-70'890.60	-48.0%
<b>Total des revenus non fiscaux</b>	<b>43'067'840.00</b>	<b>41'874'299.32</b>	<b>1'193'540.68</b>	<b>2.9%</b>

Globalement, les revenus non fiscaux sont très proches de ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 et de ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014. En effet, ils progressent de 3.1% par rapport au budget 2015 et de 2.9% par rapport aux comptes 2014.

*Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :*



### 2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

**Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2016 et le budget 2015 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	10'512'370.00	10'687'800.00	-175'430.00	-1.6%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'536'000.00	901'100.00	634'900.00	70.5%
<b>Total des revenus internes</b>	<b>12'048'370.00</b>	<b>11'588'900.00</b>	<b>459'470.00</b>	<b>4.0%</b>

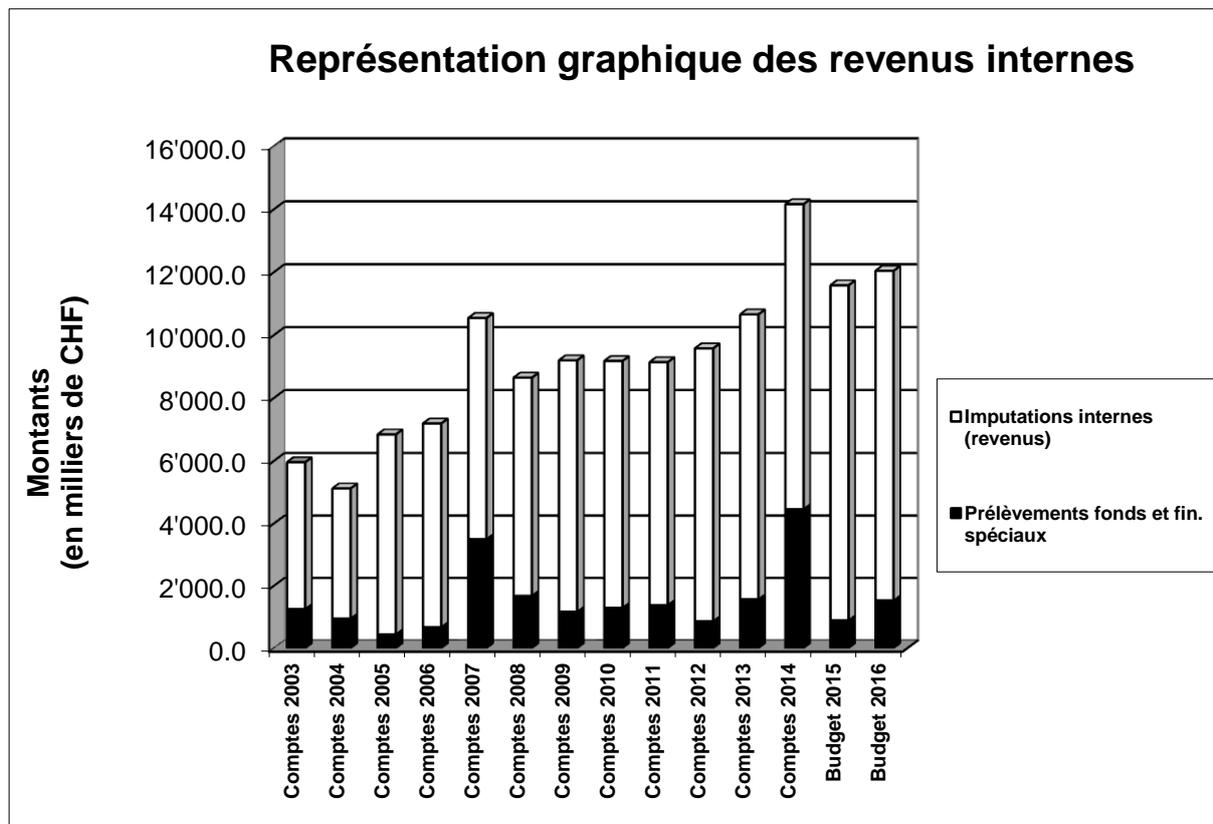
**Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2016 et les comptes 2014 (en CHF) :**

Intitulé	Budget 2016	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	10'512'370.00	9'698'944.39	813'425.61	8.4%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'536'000.00	4'466'708.38	-2'930'708.38	-65.6%
<b>Total des revenus internes</b>	<b>12'048'370.00</b>	<b>14'165'652.77</b>	<b>-2'117'282.77</b>	<b>-14.9%</b>

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2014 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de la taxe sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

La forte diminution constatée des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2014, provient essentiellement des prélèvements sur le fonds d'égalisation des résultats de la péréquation lors du décompte final de l'année 2013 intervenu durant l'année 2014.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

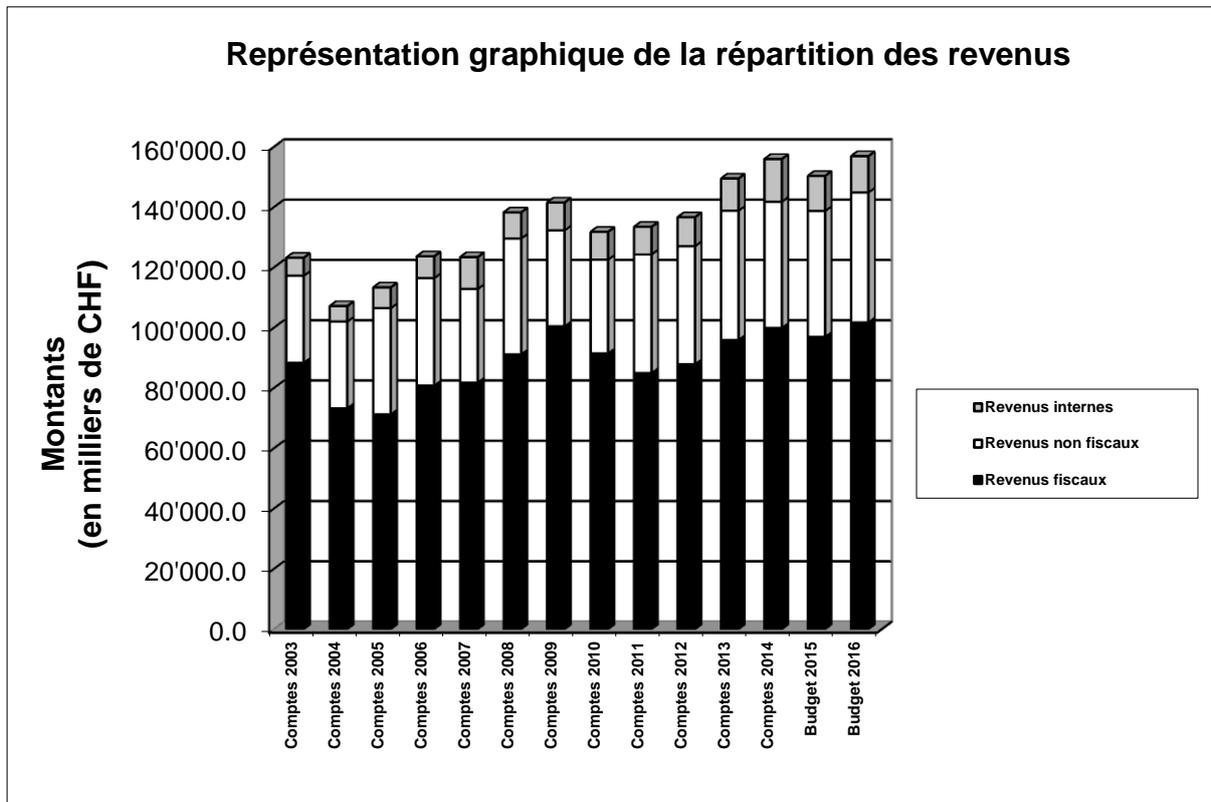


## 2.3.4. Analyse des revenus

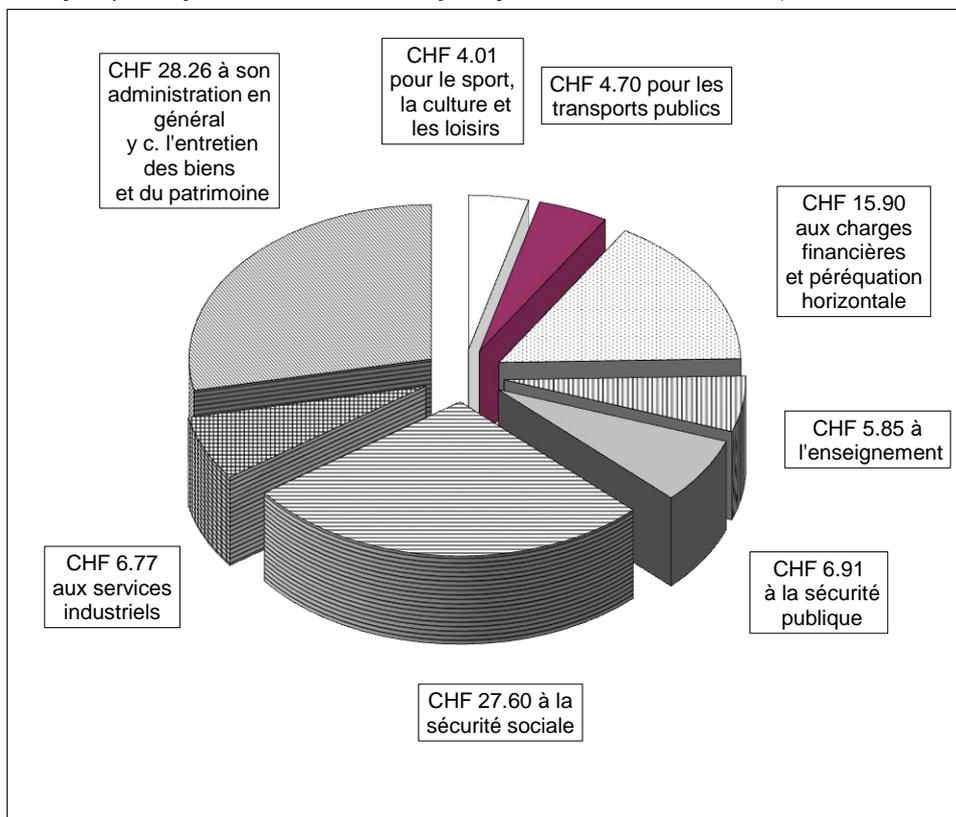
*Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2016, au budget 2015, aux comptes 2014 ainsi qu'aux comptes 2013 :*

Intitulé	Budget 2016 (tx d'impos. à 61.0)	Budget 2015 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2014 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2013 (tx d'impos. à 63.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	79'200'000.00	75'300'000.00	79'565'250.81	71'958'478.11
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'150'000.00	8'910'000.00	6'158'061.81	8'858'044.39
Impôt foncier	3'000'000.00	3'000'000.00	2'974'325.95	2'975'933.00
Droits de mutation	3'200'000.00	3'200'000.00	3'040'740.40	3'009'813.20
Impôts sur successions et donations	5'300'000.00	4'100'000.00	5'142'323.40	6'538'330.80
Impôt sur les chiens et taxes diverses	47'000.00	52'500.00	54'391.60	54'787.80
Part impôts sur les gains immobiliers	3'000'000.00	2'500'000.00	3'086'383.60	2'680'404.80
<b>Sous-total revenus fiscaux</b>	<b>101'897'000.00</b>	<b>97'062'500.00</b>	<b>100'021'477.57</b>	<b>96'075'792.10</b>
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	68'033.95	2'913.75
Revenus du patrimoine	7'419'090.00	7'043'450.00	7'608'737.77	7'200'836.09
Taxes, émoluments et produits ventes	19'304'950.00	19'003'850.00	18'791'044.27	18'946'554.01
Part. et rembts de collectivités publ.	16'256'600.00	15'537'850.00	15'258'892.73	16'549'284.05
Autres participations et subventions	76'700.00	189'500.00	147'590.60	161'427.10
<b>Sous-total revenus non fiscaux</b>	<b>43'067'840.00</b>	<b>41'785'150.00</b>	<b>41'874'299.32</b>	<b>42'861'015.00</b>
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'536'000.00	901'100.00	4'466'708.38	1'574'530.55
Imputations internes (revenus)	10'512'370.00	10'687'800.00	9'698'944.39	9'088'572.72
<b>Sous-total revenus internes</b>	<b>12'048'370.00</b>	<b>11'588'900.00</b>	<b>14'165'652.77</b>	<b>10'663'103.27</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>157'013'210.00</b>	<b>150'436'550.00</b>	<b>156'061'429.66</b>	<b>149'599'910.37</b>

*Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :*



*En 2016, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacra :*



---

### **3. Communication**

---

Un article relatif au budget 2016 sera inséré dans le journal communal.

Des présentations destinées aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel sont planifiées.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

---

### **4. Programme de législature**

---

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 est en grande partie dépendante des moyens mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des budgets annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

---

### **5. Conclusions**

---

Le budget 2016 présente un excédent de charges (déficit) de CHF 743'754.00. Néanmoins, tout comme ces dernières années, la Municipalité s'efforcera, par une gestion rigoureuse des dépenses engagées en cours d'année, d'être en mesure de boucler les comptes 2016 avec un léger excédent de revenus.

Ainsi, malgré des charges supplémentaires telles que notre participation au financement de la facture sociale, notre contribution au fonds de péréquation directe horizontale, à la création de places d'accueil de jour pour les enfants, notre participation au financement des soins et du maintien à domicile, notre participation au financement de la police intercommunale, la volonté de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la Commune, l'effort d'entretien du patrimoine communal et la baisse des revenus fiscaux suite à la diminution du taux d'imposition communal, le budget 2016 qui vous est présenté reste relativement proche de l'équilibre.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants chantiers qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal. Par conséquent, le budget 2016 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif au niveau des achats de biens, services et marchandises.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016. Cette baisse significative de notre endettement a pour principale conséquence, une diminution importante des intérêts passifs, que l'on peut évaluer à l'équivalent de 1.5 point d'impôt, soit environ CHF 2.0 mios.

Néanmoins, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera certainement pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2016 devrait marquer la fin d'une période de désendettement de notre Commune ; nous devons en effet recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

Malgré un contexte économique encore très incertain et la prochaine révision de l'imposition des entreprises (RIE III), la Municipalité considère comme indispensable d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum de nos infrastructures ; la Municipalité reste toutefois très attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas échéant, sa stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

La Municipalité estime que, par une gestion équilibrée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable des importants investissements, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune, ceci pour autant que nos charges non maîtrisables ne subissent pas de fortes augmentations, comme cela a déjà été le cas par le passé.

La Municipalité est convaincue que le budget 2016 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire afin d'offrir les prestations attendues de la population et maintenir la valeur du patrimoine communal.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 26-2015 du 28 octobre 2015,  
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2016 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	157'756'964.00
▪ Total des revenus	CHF	157'013'210.00
		<hr/>
▪ <b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-743'754.00</b>

après :

- |  |     |               |
|--|-----|---------------|
| ▪ Amortissements   | CHF | 3'769'100.00  |
| ▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement     | CHF | 869'025.00    |
| ▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement | CHF | -1'536'000.00 |
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2016 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexes : Brochure budget 2016  
Budget 2016 de la CISTEP